

TARIFICATION 2025

Le montant des cotisations et la grille tarifaire ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2024.

La cotisation permet une prise en charge globale de la santé au travail pour l'entreprise, en donnant accès à l'offre socle de services définie par la loi du 2 août 2021. Cette offre, commune et homogène à l'échelle nationale, repose sur trois missions prioritaires :

- la prévention des risques professionnels
- le suivi individuel de la santé des salariés
- la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi.

L'OFFRE SOCLE

COTISATION ANNUELLE FORFAITAIRE DE SUIVI INDIVIDUEL ET DES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL <i>Pour tous types de suivi : SI, SIA et SIR</i>	Tarif 2025 (HT)
<p>▶ Cotisation annuelle par salarié / dirigeant - Depuis la loi Santé Travail du 2 août 2021, le chef d'entreprise peut bénéficier de l'offre socle de services, sous réserve qu'il s'inscrive sur la liste des effectifs de son entreprise depuis son espace adhérent.</p>	105.00 €
<p>▶ Actions de prévention des risques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Évaluation des risques professionnels * Document unique ▶ Mesure et prévention d'un risque particulier* Agents chimiques, risques psychosociaux, troubles musculo-squelettiques, bruit, éclairage, vibrations,... ▶ Actions de sensibilisation collectives * Travail sur écran, addictions, ambiances sonores, risque routier, burnout, horaires atypiques, équipes de protection individuelles, TMS... ▶ Rendez-vous de prévention Rencontres employeurs, Café Management, Ateliers Prévention, réseau Référents Santé Sécurité, Actions Partenariales, Afterwork Prévention... ▶ Analyse et évolution de l'organisation du travail * Etude métrologique, conception des situations de travail ▶ Maintien dans l'emploi * Etude du poste de travail, aménagement de poste, cellule PDP APST37 	<p style="text-align: center;">inclus</p>
<p>▶ Mise à disposition Outil numérique "MonDocumentUnique" pour la réalisation de votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)</p>	<p style="text-align: center;">inclus</p>
<p>▶ Vidéos et webinaires disponibles sur Youtube</p>	<p style="text-align: center;">inclus</p>

* Intervention sur demande et soumise à validation du Médecin du Travail

AUTRES FRAIS	Tarifs 2025 (HT)
<p>▶ Frais d'adhésion & réadhésion - La réouverture d'un compte adhérent après radiation porte à frais d'adhésion (Art. 5 du RI)</p>	120.00 €
<p>▶ Frais de prise en charge nouveau salarié - Nouvelle embauche en cours d'année</p>	105.00 €
<p>▶ Facturation d'absence à la visite</p>	105.00 €

CAS SPÉCIFIQUE : FACTURATION À L'ACTE	Tarifs 2025 (HT)
<p>▶ Visite travailleur intérimaire</p>	105.00 €
<p>▶ Visite salarié affilié Prestamed</p>	105.00 €
<p>▶ Visite salarié affilié Thalie (ex CMB)</p>	105.00 €

L'OFFRE SPÉCIFIQUE

COTISATION FORFAITAIRE POUR TOUS TYPES DE SUIVI	Tarif 2025 (HT)
<p>▶ Travailleur indépendant - Par personne suivie et sur l'année en cours. <i>Non reconductible tacitement</i></p>	105.00 €

L'OFFRE COMPLÉMENTAIRE

COTISATION FORFAITAIRE POUR TOUS TYPES DE SUIVI	Tarif 2025 (HT)
<p>▶ Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) <i>Pour la mise en place d'une session intra-entreprise, nous contacter au 02 47 37 66 76 ou seformer-santementale@apst37.fr</i></p>	<p style="text-align: center;">250.00 € par participant livret inclus</p>